
MOTION

Séance du Conseil Communal d'Ecublens du 8 juin 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

A la dernière séance du conseil communal, j'ai interpellé⁴ la municipalité concernant le collège intercommunal de la Planta. Aucune réponse n'a été apportée par la municipalité à ce jour ; pourtant la création de classes de VSB au collège du Pontet sera effective lors de la rentrée 2007-2008. Nous avons déjà appris qu'une élève ne pourra pas à la rentrée prochaine suivre à Ecublens l'option choisie : le nombre suffisant d'élèves pour ouvrir une classe n'étant pas atteint.

Selon ses statuts, l'association intercommunale AIC a pour but d'exploiter un collège **secondaire** intercommunal à Chavannes-près-Renens (LS² art. 50, statuts AIC¹ art. 4) comportant les 3 voies secondaires. Cet établissement dispose ainsi de la masse critique nécessaire à la dispense d'un enseignement de qualité, ce qui est unanimement reconnu et qui profite aux élèves comme aux enseignants.

Le rapatriement des élèves de VSB dans les communes membres de l'AIC modifie la mission première de cet établissement intercommunal. Or, une modification du but de l'association ne peut être réalisée qu'après avoir été approuvée par le conseil communal ou le conseil général de chacune des communes membres. En effet, l'art. 29 al. 2 des statuts de l'AIC¹ stipule que

*...
Cependant, la modification des buts principaux ou des tâches principales de l'association, la modification des règles de représentation des communes au sein des organes de l'association, l'augmentation du capital de dotation, la modification du mode de répartition des charges et l'élévation du plafond des emprunts d'investissements nécessitent l'approbation du conseil général ou communal de chacune des communes membres de l'association, à moins que les statuts ne prévoient une majorité simple ou qualifiée. L'adjonction, la modification ou la suppression de cette majorité est soumise au présent alinéa.*

Selon ce même article, le conseil intercommunal et le comité de direction n'ont pas non plus la compétence de changer les statuts.

La volonté avérée de la direction des écoles d'Ecublens de rapatrier sous son toit les élèves de VSB de notre commune et l'urgence créée en janvier dernier par la DFJ qui n'a pas su planifier les besoins en classes gymnasiales pour la rentrée 2007-2008 ne peuvent en aucun cas justifier le non-respect à la fois des statuts de l'AIC (dont la révision de 2005 a précisément été votée par notre conseil communal) et de la LC³ art. 126.

L'ACDE vous invite donc à appuyer la démarche afin de geler les décisions prises, comme le conseil communal de Crissier l'a déjà fait dans sa dernière séance.

Un tel gel permettra de respecter le débat démocratique en offrant la possibilité à chaque commune de se poser les questions de fond qui la concernent, d'analyser le bien fondé du démantèlement du Collège secondaire intercommunal de la Planta, y compris les modalités de

vente de la part communale, et de prendre connaissance du rapport de faisabilité d'un gymnase dans les bâtiments de la Planta plutôt que sur un autre site à définir dans l'Ouest lausannois.

Avant de conclure, il y a lieu de relever que, selon LS² art. 54, la municipalité détient la compétence de demander au département l'ouverture ou la fermeture de classes. C'est ainsi qu'en 2004, les municipalités concernées avaient refusé l'ouverture de classe VSB dans leur commune et donc le rapatriement de leurs élèves enclassés à la Planta.

Pourquoi cette décision a-t-elle été annulée, dans l'urgence, sans même faire l'objet d'une communication municipale, ce qui aurait été un minimum ?

Pour permettre le débat démocratique que l'importance du sujet impose, au nom de l'ACDE, je dépose la motion suivante :

- La municipalité différera, pour la rentrée scolaire 2007, tout transfert de classes VSB dans notre commune, dans l'attente qu'un préavis du comité de direction AIC relatif à cet objet ait été soumis aux organes délibérants, conformément aux statuts AIC et à la LC.
- La municipalité présentera à notre conseil communal un rapport détaillé sur l'avenir de l'organisation scolaire dans notre commune en coopération avec les communes membres de l'AIC.
- La municipalité oeuvre à la recherche de la meilleure solution pour la création d'un gymnase cantonal dans l'Ouest lausannois.

Olivier Genton

Sources :

¹ Statuts de l'association intercommunale pour l'exploitation du collège secondaire de la Planta, 16 novembre 2005

² Loi Scolaire du 12 juin 1984 (état au 01.01.2007)

³ Loi sur les Communes du 28 février 1956 (état au 01.01.2007)

⁴ Interpellation d'Olivier Genton du 11 mai 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

En fonction des informations reçues auparavant, ainsi que des explications entendues ce soir, je dépose un postulat et demande à notre Municipalité de bien vouloir nous présenter un tableau contenant les informations suivantes :

- 1) le nombre de km du réseau routier à la charge de notre commune
- 2) l'état de notre réseau routier
- 3) les travaux de rénovation prévus dans les années à venir
- 4) les travaux d'entretien prévus dans les années à venir
- 5) le prix de rénovation au km.
- 6) le prix d'entretien au km.

Aurelio Musio/08.06.2007



